



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 3 juillet 2007 à 13 h 30 sous la présidence de monsieur le maire Marc Bureau.

Sont présents monsieur le maire Marc Bureau ainsi que mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, monsieur M^e Richard D'Auray, greffier adjoint ainsi que mesdames et messieurs André Bonneau, Michel Déziel, Nicole Dumoulin, Claude Laramée, Pascal Laplante, Mathieu Larocque, Catherine Marchand, Marie-Claude Martel, Roland Morin, Lucie Poulin, Gilles Sabourin, Carole St-Arnaud Gaboury et Michel Tremblay.

CAUP20070703-P1 DISCUSSION SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2007

13 h 30 - Item 3.7 – Projet numéro 65929 – Refus – Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire de 75 % à 18 % la proportion requise de matériaux de revêtement extérieur des classes 1 ou 2 sur les façades latérales et arrière, et ce, dans le but de régulariser une habitation de huit logements – 240, chemin de la Savane – District électoral des Promenades – Luc Angers

Les membres acceptent de reporter le dossier à la séance du 21 août 2007.

- **Item 3.10 – Projet numéro 66048** - Refus - Dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau, visant à réduire de 30,0 m à 10,67 m la largeur minimale d'un terrain donnant sur une rue, et ce, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot numéro 2 468 738, rue Brabant – District électoral de Masson-Angers – Luc Montreuil

À la suite des informations reçues, les membres acceptent de retirer le dossier de l'ordre du jour afin de permettre au Comité consultatif de l'urbanisme de revoir le dossier et sa recommandation.

- **Item 6.2 – Projet numéro 66090** – Règlement numéro 303-2007 concernant les limites de vitesse sur le territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Angers
Appuyé par monsieur le conseiller Yvon Boucher

de modifier le règlement numéro 303-2007 afin de réduire la vitesse à 30 km/h dans les zones de parc enclavé.

Rejeté sur division

À la suite des commentaires formulés à l'égard de la vitesse dans les zones d'écoles secondaires et des parcs enclavés, les membres s'accordent pour mandater l'administration municipale pour analyser ces deux situations et produire un rapport sur le suivi de ce dossier.

- **Item 7.05.7 – Projet numéro 65659** – Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de développement – Ouverture de nouvelles rues – Secteur de redéveloppement et secteur de boisé de protection et d’intégration – Approbation de la modification du concept préliminaire et approbation finale – Projet résidentiel « Faubourg du Rivage » - District électoral de Deschênes – Alain Riel

Monsieur le conseiller Alain Riel informe les membres du conseil que le promoteur lui a transmis une lettre par laquelle il s’engage à remplacer un noyer cendré coupé par 10 noyers cendrés. Il demande d’apporter une modification au projet de résolution et au plan d’implantation et d’intégration architecturale afin d’inclure cette obligation.

Les membres présents acceptent de modifier les documents tel que précité.

- **Item 7.06.02** – Vente du lot numéro 2171-17 – 1 008 000 \$ - Site Eardley/Boucher – District électoral de Deschênes – Alain Riel

Les membres, à la majorité, acceptent de procéder à la vente du lot numéro 2171-17 au cadastre du village d’Aylmer en précisant à la résolution que ce lot est situé dans une aire d’affectation résidentielle différée.

Accepté sur division

- **Item 8.12** – Demande de modification du schéma d’aménagement – Secteur de la rue Atmec

Il est proposé par madame la conseillère Denise Laferrière
Appuyé par monsieur le conseiller Simon Racine

de refuser la demande de modification de l’affectation résidentielle et de traiter cette demande dans le cadre de la prochaine révision du schéma d’aménagement prévue en 2008.

POUR

M. Alain Riel
M. Patrice Martin
M^{me} Denise Laferrière
M. Simon Racine
M. Joseph De Sylva
M^{me} Jocelyne Houle
M. le maire Marc Bureau

CONTRE

M. Frank Thérien
M. André Laframboise
M. Alain Pilon
M^{me} Louise Poirier
M. Pierre Phillion
M. Denis Tassé
M. Luc Angers
M. Richard Côté
M. Aurèle Desjardins
M. Yvon Boucher
M. Luc Montreuil

Rejetée sur division

Levée de la séance à 16 h 30.